

Pau, le 14/06/2022

Chers Employeurs, Partenaires de formation des Conseillers Techniciens Vendeurs Ski (H/F),

Depuis maintenant plus de 35 ans le CNPC Sport forme et accompagne entre autres, les personnels des magasins de Ski en contrat de professionnalisation avec pour seul objectif, vous aider à composer vos équipes magasin de **personnels compétents et opérationnels**.

Conscient des difficultés à recruter des personnels saisonniers, le CNPC Sport **poursuit et intensifie ses efforts** pour vous permettre d'intégrer dans vos structures du personnel de qualité qui sera formé dans les meilleures conditions.

Désireux d'anticiper le recrutement de la saison prochaine, nous mettons **dès à présent** à votre disposition une CV-thèque, et, activons la multiplication des actions de communication.

Pour la saison **2022/2023**, le **CNPC Sport continuera de vous accompagner en mettant à votre disposition une qualité de recrutement et d'enseignement des plus professionnelles**.

Rappel: en accord avec la loi n°2014-288 relative à la formation professionnelle, l'hébergeur vous sollicitera pour la prise en charge des frais d'hébergement / restauration (en pension complète) à hauteur de 40 € / jour de formation / par contrat de professionnalisation. Ex : Vacancier de Pralognan la Vanoise. Ce montant vous sera directement facturé au réel par l'hébergeur.

Indépendamment de ce contexte **les avantages financiers pour les employeurs sont maintenus** tels que l'aide tutorale de **1380 €** par Conseillers Techniciens Vendeurs Ski en contrat de professionnalisation + l'allègement des charges patronales + la rémunération minimum entre **55 et 100 % du Smic** + la non prise en compte dans l'effectif des magasins, etc.

Comptant sur votre fidélité, toute l'équipe du CNPC Sport reste à votre entière disposition pour vous accompagner dans votre recrutement et vous souhaite un excellent été. Très cordialement

Olivier CASTERAA
Responsable Direction des programmes Courte Durée
Groupe CNPC SPORT

